

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 17 janvier 2022 à 19 h à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M. Gabriel Fortin et M. Jean Gauthier qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M<sup>me</sup> Dany Dallaire, directrice générale

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

01-01-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Jean Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 - Acceptation du procès-verbal de la session tenue le 6 décembre 2021
- 3 - Contribution financière campagne « Mon Voisin je m'en occupe »
- 4 - Contrat de réfection système de désinfection de l'eau potable – demande de paiement numéro 2
- 5 - Contrats divers production du journal municipal 2022
- 6 - Entente de partenariat : course Cryo
- 7 - Mandat d'ingénierie : projet réfection rang des Îles et remplacement de conduite d'aqueduc
- 8 - Budget 2022 de l'O.H. Secteur Sud
- 9 - Mandat d'accompagnement suivi dossier planification stratégique
- 10 - Mandat de services d'accompagnement en gestion de ressources humaines
- 11 - Avis de motion : règlement fixant le taux des taxes foncières
- 12 - Avis de motion : règlement fixant les tarifs de compensation pour le service d'aqueduc
- 13 - Avis de motion : règlement fixant les tarifs de compensation pour le service d'égout
- 14 - Avis de motion : règlement fixant les tarifs de compensation pour le service de matières résiduelles
- 15 - Avis de motion : règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élu-es municipaux
- 16 - Budget 2022 Transport adapté Lac St-Jean-Est
- 17 - Demande de subvention DEC Canada projet requalification de l'église : modification en regard des personnes mandatées
- 18 - Correspondance
- 19 - Rapports des comités
- 20 - Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2022-01
- 21 - Rapport des soumissions : financement d'emprunt règlements 2019-485 et 2020-496
- 22 - Affaires nouvelles
- 23 - Période de questions
- 24 - Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2021

02-01-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Gabriel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la session tenue le 6 décembre 2021, tel que rédigé.

3- CONTRIBUTION FINANCIÈRE CAMPAGNE « MON VOISIN JE M'EN OCCUPE »

M. le maire résume le dossier. Cette organisation sollicite la participation financière des municipalités pour le fonds d'aide alimentaire. Le conseil a déjà accepté de verser une contribution en décembre. Il y a lieu d'entériner cette décision.

03-01-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner le versement d'un montant de 3 000 \$ à la campagne « Mon voisin, je m'en occupe ».

4- CONTRAT DE RÉFECTION SYSTÈME DE DÉSINFECTION DE L'EAU POTABLE – DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 2

M<sup>me</sup> Dany Dallaire résume le dossier. Les travaux de réfection du système de désinfection de l'eau potable sont en substance terminés.

L'entrepreneur a déposé une deuxième demande de paiement au montant de 128 751.62 \$ incluant la retenue cumulative et les taxes.

L'ingénieur au dossier recommande de faire le deuxième paiement.

04-01-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande du deuxième paiement de les Entreprises Rosario Martel Inc. au montant de 128 751.62 \$ incluant les taxes et la retenue pour les travaux de réfection du système de désinfection de l'eau potable.

5- CONTRATS DIVERS PRODUCTION DU JOURNAL MUNICIPAL 2022

Les divers contrats de services nécessaires à la publication du journal l'Info de Grandmont sont à renouveler pour 2022. Les contrats relatifs à l'impression et au montage sont accordés à la firme Graphiscan depuis quelques années. Cette firme nous a déposé une proposition pour 2022 selon les montants suivants :

- Impression d'une édition de 1 100 copies 780 \$ plus taxes
- Impression d'une édition de 1 350 copies 965 \$ plus taxes
- Montage et conception 560 \$ plus taxes / édition

Il est recommandé d'accorder le contrat de la réalisation de l'infographie, le montage et l'impression du journal municipal de 2022 à la firme Graphiscan, selon les offres soumises.

05-01-22

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat d'impression et du montage du journal municipal pour 2022 avec Graphiscan, selon l'offre de services datée du 4 janvier 2022, selon les tarifs ci-haut mentionnés.

Notre journaliste-pigiste, M. André Magny, continuera en 2022 sa collaboration habituelle.

6- ENTENTE DE PARTENARIAT : COURSE CRYO

M<sup>me</sup> Dany Dallaire explique le dossier. Cette organisation propose un partenariat avec la municipalité pour l'organisation de la course CRYO édition 2022, laquelle se tiendra le 19 février prochain.

L'organisation demande à la municipalité une aide financière de 7 500 \$ en argent et de 2 500 \$ en services, soit en ressources humaines et en équipements et d'aider au recrutement de bénévoles, en échange de visibilité et de publicité.

Après échanges, il est convenu de continuer ce partenariat et de signer une entente de 3 ans.

06-01-22

Il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. André Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le partenariat de 3 ans ainsi que le protocole d'entente avec l'organisation de la Course Cryo, pour leur activité annuelle comprenant notamment une aide financière de 7 500 \$ en argent et de 2 500 \$ en services, soit en ressources humaines et en équipements et d'autoriser M<sup>me</sup> Dany Dallaire, directrice générale à signer le protocole d'entente au nom de la municipalité.

7- MANDAT D'INGÉNIERIE : PROJET RÉFECTION RANG DES ÎLES ET REMPLACEMENT DE CONDUITE D'AQUEDUC

M<sup>me</sup> Dany Dallaire résume le dossier. Suite à l'annonce d'acceptation du projet de réfection de route au rang des Îles, via le programme RIRL, il a été convenu de faire préparer un projet global qui inclurait également le remplacement d'une partie de conduite d'aqueduc.

Les plans qui ont été préparés doivent être modifiés pour intégrer les deux (2) projets (aqueduc et réfection routière).

Une offre de services a été demandée pour ajuster tous les plans et devis, les estimations et la préparation de l'appel d'offre à la firme MSH.

07-01-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services datée du 11 janvier 2022, au montant de 26 820 \$ de la firme MSH pour le projet de réfection de la route au rang des Îles et du remplacement d'une partie de conduite d'aqueduc.

8- BUDGET 2022 DE L'O.H. SECTEUR SUD

Le budget de 2022 a été déposé au conseil municipal pour approbation. Le déficit prévu est de 15 046 \$.

Un autre budget révisé pour 2021 a également été déposé au conseil pour approbation.

08-01-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le budget de l'O.H. secteur Sud pour 2022 lequel prévoit un déficit de 15 046 \$ pour l'immeuble de Saint-Gédéon et que la municipalité accepte sa contribution établie à 10 % de ce déficit et d'approuver le budget révisé pour 2021, lequel prévoit un déficit révisé de 45 692.00 \$

9- MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT SUIVI DOSSIER PLANIFICATION STRATÉGIQUE

M. le maire explique le dossier. Suite à l'adoption l'an dernier de la planification stratégique, l'organisation doit maintenant en assurer la mise en œuvre et son plan d'action.

Une demande a été faite auprès de Synergie développement marketing afin d'obtenir une offre de services d'accompagnement. L'offre est selon un taux horaire avec une enveloppe globale de 11 250 \$.

09-01-22

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de la firme Synergie Développement Marketing pour le mandat d'accompagnement dans le dossier de la planification stratégique pour une enveloppe globale de 11 250 \$.

10- MANDAT DE SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT EN GESTION DE RESSOURCES HUMAINES

M. le maire explique le dossier. Annuellement, dans le cadre de la gestion normale des affaires de la municipalité, nous avons besoin de conseils ou d'avis particuliers en matière de gestion de ressources humaines.

Depuis quelques années, nous requérons les services de la firme Pro-Gestion qui accompagne la municipalité dans plusieurs aspects.

Une offre de services a été demandée à cette firme pour 2022. L'offre déposée est sous forme d'une banque d'heures, soit de 75 heures, facturables aux taux de 140 \$, le tout représentant une enveloppe globale de 10 500 \$.

10-01-22

Il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de la firme Pro-Gestion pour le mandat de services d'accompagnement en gestion de ressources humaines pour une enveloppe globale de 10 500 \$.

11- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES

AVIS DE MOTION

M. Jean-Sébastien Allard donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, le règlement fixant les taux des taxes foncières.

M. Jean-Sébastien Allard dépose le projet de règlement # 2022-509 fixant les taux des taxes foncières.

12- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT FIXANT LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

AVIS DE MOTION

M. André Gagnon donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, le règlement fixant les tarifs de compensation pour le service d'aqueduc.

M. André Gagnon dépose le projet de règlement # 2022-510 fixant les tarifs de compensation pour le service d'aqueduc.

13- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT FIXANT LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT

AVIS DE MOTION

M. Michel Tremblay donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, le règlement fixant les tarifs de compensation pour le service d'égout.

M. Michel Tremblay dépose le projet de règlement # 2022-511 fixant les tarifs de compensation pour le service d'égout.

14- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT FIXANT LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

AVIS DE MOTION

M. Gabriel Fortin donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, le règlement fixant les tarifs de compensation pour le service de matières résiduelles.

M. Gabriel Fortin dépose le projet de règlement # 2022-512 fixant les tarifs de compensation pour le service de matières résiduelles.

15- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU-ES MUNICIPAUX

AVIS DE  
MOTION

M. Jean Gauthier donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, le règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élu-es municipaux.

M. Jean Gauthier dépose le projet de règlement # 2022-508 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu-es municipaux. M. Jean Gauthier fait de plus un résumé du contenu de ce code d'éthique en expliquant les valeurs, les règles de conduite et les mécanismes d'application.

16- BUDGET 2022 TRANSPORT ADAPTÉ LAC-ST-JEAN EST

Le budget de 2022 de Transport adapté Lac-St-Jean Est a été déposé au conseil municipal pour approbation. La contribution de la municipalité est établie à 3 416 \$.

11-01-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers que :

La municipalité de Saint-Gédéon s'implique au niveau régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2022 préparées par Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est.

Par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités :

1. La municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 un montant de 3 416 \$ à être versé en un versement pour le 25 mars 2022.
2. Ce montant additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera des prévisions budgétaires de revenus totaux de 530 940 \$ devant être défrayées pour le service régulier de Transport adapté Lac-Saint-Jean Est aux personnes handicapées pour l'exercice 2022.
3. De plus, la municipalité accepte, d'une part, que la subvention de 65 % des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'arrêté en conseil no. 2071-79 (11 juillet 1979), soit versées directement par le Ministère des Transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autres part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommets attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est, ainsi qu'à la réalisation du plan de transport handicapés approuvé par le Ministère des Transports.

17 DEMANDE DE SUBVENTION DEC CANADA PROJET REQUALIFICATION DE L'ÉGLISE : MODIFICATION EN REGARD DES PERSONNES MANDATÉES

M<sup>me</sup> Dany Dallaire résume le dossier. La municipalité a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de DEC Canada au mois d'août dernier. Dans cette résolution, M. Alexandre Garon a été désigné afin de déposer la demande et de signer toute documentation dans ce dossier.

Étant donné l'absence temporaire de M. Alexandre Garon, et considérant qu'il y a certaines échanges et documents à compléter et à signer avec DEC Canada, l'organisme demande la désignation d'un remplaçant.

12-01-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner et d'autoriser M<sup>me</sup> Dany Dallaire,

directrice générale ou M. Alexandre Garon, directeur général adjoint, à signer tout document ou entente relativement à la demande d'aide financière déposée par la municipalité auprès de DEC Canada pour le projet d'aménagement d'un centre multifonctionnel municipal au bâtiment de l'église Saint-Antoine-de-Padoue.

## 18 CORRESPONDANCE

### Centraide

Demande d'appui pour le maintien du service 2-1-1.

CONSIDÉRANT QUE le financement fédéral d'urgence obtenu dans le cadre de la COVID-19, qui a permis de déployer le service dans notre région, est venu à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE sans le financement additionnel, précisé dans le mémoire joint aux présentes, déposé en février dernier au gouvernement du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2021-2022, l'intégralité du service 211 ne pourra se maintenir sur notre territoire, au-delà du 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la ligne d'inforéférence sociale 2-1-1, le clavardage ainsi que le potentiel de la base de données des 14 000 ressources communautaires répertoriées sur le site 211 sont à risque, faute de ressources disponibles pour offrir ces services;

CONSIDÉRANT QUE la pertinence du service 211 pour donner une réponse rapide et fiable aux citoyens, et faciliter le travail de tous les intervenants du milieu de la santé, des services sociaux et de l'ensemble des réseaux et organismes communautaires;

13-01-22

À CES CAUSES, il est proposé par André Gagnon, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au gouvernement du Québec d'apporter un soutien financier au 211 tel que formulé dans le mémoire préparé en vue des préconsultations budgétaires.

### Dany Gobeil

Demande de remboursement pour l'entretien du terrain à la fin du chemin du Domaine-Grandmont. Des échanges ont lieu. Les membres sont en désaccord avec cette demande qui est refusée. Une lettre sera transmise à M. Dany Gobeil.

### Service des loisirs

Demande de service de déneigement du stationnement de la marina Belle-Rivière pour faciliter l'accès aux sentiers de ski de fond.

14-01-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. André Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de faire le déneigement du stationnement de la Marina Belle-Rivière, en partie tout en s'assurant que le tout ne nuise pas au sentier de motoneige dans le secteur.

### Service des loisirs

Demande d'aménagement d'une glissade pour la population derrière l'édifice municipal.

Des discussions suivent. Il y a lieu de s'assurer du respect et de l'autorisation de nos assureurs.

15-01-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de faire l'aménagement d'une glissade derrière l'édifice municipal, près du Pavillon des loisirs au respect de toutes les exigences de notre assureur et que tel aménagement n'exige aucune surveillance.

## 19 RAPPORTS DES COMITÉS

Aucun rapport.

## 20 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2022-01

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

16-01-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2022-01 au montant de 522 592.17 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	404 449.78 \$
- Déboursés :	119 867.02 \$
- <u>Retenues :</u>	
Les Plâtriers du Lac Inc.	<u>(1 724.63) \$</u>
TOTAL :	522 592.17 \$

LE POINT # 21 EST REPORTÉ À LA SÉANCE D'AJOURNEMENT.

M. LE MAIRE INFORME QUE LE BUDGET SERA DÉPOSÉ LE 31 JANVIER 2022.

## 22 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun.

## 23 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## AJOURNEMENT

17-01-22

À 19 h 51, il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance au lundi 24 janvier 2022 à 19 h 30.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Dany Dallaire  
Directrice générale